

## L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE HANNUT

organise un examen en vue de la création d'une réserve de recrutement  
**d'ouvriers qualifiés D.2. (h/f/x)**

### Mission

Il/Elle est chargé(e) de l'entretien et de la maintenance et de l'amélioration des bâtiments communaux et/ou du charroi et/ou des voiries communales et/ou des espaces verts et/ou des cimetières. Il/elle exécute divers travaux liés à sa qualification en suivant les directives ou d'après les documents techniques. Etant donné ses qualifications, il/elle est amené(e) à guider professionnellement d'autres ouvriers.

### Responsabilités et activités principales

Il/Elle effectue des travaux liés à sa qualification	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablit des diagnostics ;</li> <li>- Décide de la méthode de réparation ou de mise en œuvre en se fondant sur le degré d'usure, la qualité des organes et une réalisation dans les règles de l'art ;</li> <li>- Réalise des devis pour les interventions les travaux sollicités par le Service technique ;</li> <li>- Contrôle et répare les installations dont il a les charges et fait des propositions pour maintenir la qualité de celles-ci ;</li> <li>- Effectue de manière autonome les dépannages qui nécessitent son expertise ;</li> <li>- Pour les travaux récurrents (entretien, contrôle, ...), établit un projet de planning à soumettre à son responsable ;</li> <li>- Anticipe les besoins et problématiques qui peuvent se présenter dans la zone de travail et cherche/propose des alternatives ;</li> <li>- Lorsqu'il/elle travaille en équipe, guide les ouvriers disposant moins d'expertise afin de transmettre son savoir et contrôler que les travaux sont réalisés dans les règles de l'art ;</li> <li>- Assure des rôles de garde en qualité de responsable ;</li> <li>- Respecte les règles de sécurité liées à la manipulation des équipements, matériels et produits dangereux ;</li> <li>- Il tient à jour ses connaissances dans le domaine de sa qualification pour être la personne de référence de celle-ci au sein du service technique ;</li> </ul>
Il/Elle garantit le bon fonctionnement des infrastructures communales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseille ses supérieurs hiérarchiques pour l'acquisition de pièces, d'accessoires et de tout nouveau matériel ;</li> <li>- Etablit un planning de remplacement des installations à court, moyen et long terme ;</li> <li>- Respecte les procédures en matière de bon de commande ;</li> </ul>
Il/Elle gère les équipements et les ressources matérielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assure que les infrastructures et le matériel mis à disposition sont respectés et entretenus correctement ;</li> <li>- D'initiative et de manière autonome, procède aux mesures visant à l'entretien et aux réparations du matériel ;</li> <li>- Veille à la bonne organisation des locaux et du charroi mis à sa disposition ;</li> </ul>
Il/Elle apporte son soutien aux autres services	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectue des travaux simples non liés à sa qualification et à son domaine principal ;</li> <li>- Apporte son soutien aux collègues dans les cas d'urgence nécessitant une main d'œuvre plus importante (intervention rapide en cas d'accident ou de catastrophe naturelle) ;</li> </ul>
Il/Elle rend compte des activités du service	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assure des missions de patrouille et diagnostic des principales dégradations ;</li> <li>- Communique tout problème rencontré au sein du service ;</li> <li>- Formule des propositions d'améliorations du service ;</li> </ul>

## Compétences particulières

- Dispose du permis B et d'un véhicule personnel ;
- S'engage à suivre des formations visant à améliorer et mettre à niveau ses compétences ;
- Possède une maîtrise satisfaisante des moyens de communication dans l'exercice de sa fonction ;

## Contrat

- Type de contrat de travail : contrat à durée indéterminée ;
- Horaire : Temps plein (38 heures/semaine) ;
- Rémunération à l'échelle barémique D.2. en fonction de l'ancienneté valorisable : montant brut minimum déjà indexé : 30.340,70 € → maximum 41.263,59 € ;
- Régime de vacances secteur public, avec pécule de vacances (92 %) et allocation de fin d'année.
- Assurance groupe – 2<sup>ème</sup> pilier de pension (cotisation patronale s'élevant à 4% du salaire mensuel brut).

## Conditions d'admission et examen

- Etre en possession d'une qualification : le critère de la qualification est lié à la possession obligatoire :
  - d'un diplôme au moins égal au certificat de fin d'études techniques secondaires inférieures (E.T.S.I) ou de cours techniques secondaires inférieurs (C.T.S.I.) ;  
**OU**
  - d'un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétences et correspondant au niveau du diplôme du 2<sup>ème</sup> degré et en lien avec l'emploi considéré ;  
**OU**
  - d'un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon.
- Réussir un examen d'aptitude dont le programme est axé sur le niveau de l'enseignement technique secondaire inférieur et qui se rapporte à la formation générale et aux connaissances professionnelles propres aux fonctions à exercer :
  - épreuve théorique éliminatoire (connaissances générales et/ou professionnelles) ; 24/40
  - épreuve pratique éliminatoire ; 24/40
  - épreuve orale éliminatoire portant sur la technique et la connaissance du métier. Cette épreuve est également destinée à apprécier le sens pratique, la maturité, la culture générale, la sociabilité, l'intégrité et le sens de l'accueil du public du(de la) des candidat(e) ; 12/20.

Le candidat doit obtenir un minimum de 60% à chaque épreuve

## Modalités d'introduction des candidatures

Le dossier de candidature comprenant :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae détaillé,
- une copie du diplôme/certificat, d'un titre de compétence ou de formation certifiée requis,
- un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois (modèle 595),

doit être adressé à l'attention du Collège communal – 23 rue de Landen à 4280 Hannut

- soit par courriel à l'adresse suivante : [recrutement@hannut.be](mailto:recrutement@hannut.be)
- soit par pli recommandé (date de la poste faisant foi)
- soit par remise contre récépissé au service du personnel pendant les heures d'ouverture.

**Date limite d'envoi/remise des candidatures : au plus tard pour le mardi 7 mai 2024.**

Les candidatures ne répondant pas aux exigences demandées, incomplètes ou rentrées hors délai ne seront pas retenues.

### **Renseignements**

L'offre d'emploi peut être obtenue par mail sur simple demande auprès du Service « Personnel et Organisation »

Tél. : 019/51.93.59 - Email : [recrutement@hannut.be](mailto:recrutement@hannut.be)

Par le Collège :

La Directrice générale,  
Amélie DEBROUX.

Le Député-Bourgmestre,  
Emmanuel DOUETTE.